

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 juin 2023

Convocation du 19/06/2023

Date de publication : 29/06/2023

Conseillers en exercice : 043

Présents : 032

Quorum : 22

L'An deux mille vingt-trois, et le lundi vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 001-260623

**OBJET : ADMINISTRATION
GENERALE**

Concession de Service Public pour la gestion de la Restauration Scolaire :
Approbation du choix du délégataire et du Contrat de C.S.P.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Madame BENASSAYANIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Madame BOISSON Valérie Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain), Madame MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Madame DUPLAN Irène), Monsieur GUEDJ Laurent (donne pouvoir à Monsieur CHAMLA Franck-Clément), Madame AMOROS Brigitte (donne pouvoir à Monsieur AGOSTINI Pascal),

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_01-DE
Reçu le 03/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/07/2023



Délibération n° 001-260623 du Conseil Municipal du 26 juin 2023 (suite)

Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur PANGOURASSOU Jérémy), Monsieur KOURICHI Zarick (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Monsieur HERMANT Matthieu (donne pouvoir à Madame MOISE-HIRMANN Monique), Madame BOUGEAREL Michèle (donne pouvoir à Madame MELIN Joëlle)

ABSENTS :

Monsieur CANTARINI Stéphane (absent excusé)

Monsieur Jérémy PANGOURASSOU a été élu(e) secrétaire

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

Le contrat de Concession de Service Public de restauration collective d'une durée de 7 ans arrivant à échéance le 31 Août 2023, son renouvellement de principe a été autorisé par une délibération en date du 22 septembre 2022 pour une durée de 5 ans. La procédure s'est décomposée comme suit :

- Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 16 décembre 2022 sur les plateformes légales de publicité ;
- La date limite de remise des offres était fixée au 17 février 2023 ;
- A l'issue de ce délai, trois plis ont été ouverts et examinés en Commission d'Examen des Délégations de Service Public (C.E.D.S.P.) le 20 mars 2023. Ces offres ont été déposées par les sociétés GARIG, SOGERES et SCOLAREST.

A l'issue d'une première analyse, des pistes de négociation ont été définies et validées en C.E.D.S.P. le 13 avril 2023.

Les trois candidats ont été reçus le 05 mai 2023 pour présenter leurs propositions optimisées.

A l'issue d'une deuxième analyse, la C.E.D.S.P. a validé la proposition d'attribution via un avis consultatif rendu le 25 mai 2023 basé sur les critères suivants :

- adéquation des moyens humains, techniques et financiers requis dans le cahier des charges ;
- description détaillée de l'engagement qualité lié au choix des denrées et à leur préparation pour chaque catégorie de convives.

Au regard de la pertinence de l'offre du candidat GARIG, de son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, sa proposition s'est avérée comme étant économiquement la plus avantageuse pour la Collectivité.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_01-DE
Reçu le 03/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/07/2023



Délibération n° 001-260623 du Conseil Municipal du 26 juin 2023 (suite)

Considérant les raisons de ce choix, exposées dans le rapport établi conformément aux dispositions de l'article L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, annexé à la présente délibération et communiqué aux Conseillers Municipaux 15 jours avant son vote en Conseil Municipal, cette délibération propose d'approuver le choix du délégataire, d'approuver les termes du contrat de Concession et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat de Concession de Service Public.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU l'avis du Comité Technique en date du 16 septembre 2022,

VU l'avis de la C.C.S.P.L. en date du 07 septembre 2022,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_01-DE
Reçu le 03/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/07/2023



Délibération n° 001-260623 du Conseil Municipal du 26 juin 2023 (suite)

VU la délibération n° 002-220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022 portant sur l'approbation du renouvellement d'une Concession de Service Public de restauration collective municipale,

VU les procès-verbaux consignant les avis successifs de la Commission d'Examen des Délégations de Service Public en date des 20 mars 2023, 13 avril 2023 et 25 mai 2023,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER le choix de la société GARIG en qualité de concessionnaire de service public de Restauration Collective ;

ARTICLE 2 : d'APPROUVER les termes du contrat de Concession de Service Public établi pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} Septembre 2023 ;

ARTICLE 3 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le projet de contrat avec la société GARIG, effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre du contrat et signer tous documents y afférents.

ADOpte A LA MAJORITE des MEMBRES PRESENTS

ABSTENTION(S) : Madame MELIN Joëlle, Madame MELIN Joëlle mandataire de Madame BOUGEAREL Michèle

CONTRE : Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Madame BOISSON Valérie

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_01-DE
Reçu le 03/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/07/2023

